

Membres en exercice :
11

Date de la convocation: 25/11/2022

L'an deux mille vingt-deux et le deux décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Christophe BENAC

Présents : 9

Présents : Christophe BENAC, Mélanie GARDOU, Marie-Françoise GUITARD, Gilbert HEREIL, Serge LANGLES, David RIVIERE, Françoise SINDOU, Anne SOLEILHAVOUP, Michel GARDOU

Votants: 10

Pour: 10

Représentés: Muriel RENOUP par Anne SOLEILHAVOUP

Contre: 0

Excusés: Carole DUGOUCHET

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Anne SOLEILHAVOUP

Objet: Désignation d'un correspondant incendie et secours - 2022_4_1

Monsieur le Maire informe l'assemblée, qu'il y a lieu de procéder parmi les membres du Conseil Municipal, à la désignation d'un « Correspondant Incendie et secours », dont la fonction a été créée en juillet 2022.

Il rappelle le rôle de ce conseiller, interlocuteur privilégié du service départemental d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés de désigner un correspondant pour Artix : Madame Marie-Françoise GUITARD et un correspondant pour Sénaillac : Anne SOLEILHAVOUP.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et ans susdits.

Le secrétaire de séance

Anne SOLEILHAVOUP

A Soleilhavoup



Le Maire

Christophe BENAC

Christophe Benac



Publié sur le site de la commune le : 16/12/2022

RF Préfecture de Cahors
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 08/12/2022 046-214603037-20221202-2022_4_1-DE